Liste des emplacements réservés

N°	Localisation	Objet	Bénéficiaire	Section	Parcelles concernées	Surface m²
ER 1	Au Village	Création d'un ouvrage hydraulique	Commune	AB	254	58
					226	16
					Total ER 1	**74 m²**
ER 2	Au Village	Création d'un ouvrage hydraulique et aménagement du carrefour	Commune	AB	191	147
					Total ER 2	**147 m²**
ER 3	Au Village	Agrandissement du cimetière	Commune	AB	178	82
					191	52
					226	190
					229	246
					Total ER 3	**570 m²**
ER 4	Au Village	Création d'une voie d'accès au cimetière	Commune	AB	229	66
					Total ER 4	**66 m²**
ER 5	Au Village	Création d'un cheminement piéton	Commune	AB	246	16
					Total ER 5	**16 m²**
ER 6	Sur le village	Création d'une voie d'accès	Commune	AB	165	594
					Total ER 6	**594 m²**
					Total ER	**1 467 m²**

LEGENDE

Zones urbaines, dites zones U

- Zone **UA**, zone d'urbanisation regroupant le centre ancien.
- Zone **UB**, zone d'urbanisation plus lâche que celle du centre-bourg ancien regroupant les extensions urbaines récentes.
- Zone **UC**, couvrant le secteur de la coopérative fromagère.
- Zone **UT**, à vocation touristique et de loisir destiné à permettre le développement du village club du Moustaki)
- Zone **UY**, à vocation d'accueil d'activités économiques

Zones à urbaniser, dites zones AU

- Zone **1AU**, zone à urbaniser dans le cadre du PLU, à dominante d'habitat
- Zone **2AU**, zone à urbaniser, après procédure d'évolution du PLU

Zones agricoles, dites zones A

- Zone **A**, couvrant les zones agricoles et comprenant les secteurs:
  . Secteurs **Azh**, couvrant les zones humides du milieu agricole.
  . Secteur **As**, couvrant les remontées et pistes de ski alpin.
  . Secteur **Al** accueillant des activités agritouristiques en milieu agricole.

Zones naturelles et forestières, dites zones N

- Zone **N**, couvrant des zones naturelles et des zones forestières et comprenant les secteurs :
  . Secteur **Nzh**, couvrant les zones humides du milieu naturel
  . Secteur **Nzhp**, couvrant la tourbière du centre bourg pouvant être aménagée pour l'accueil du public.
  . Secteur **Nlac** correspondant au périmètre de protection autour des lacs d'altitude (300m - lac de L'Embouteilleux)

Limite de zones

Emplacement réservé

Exploitation agricole

Construction traditionnelle repérée au titre de l'article L151-19 CU (les éléments de petit patrimoine liés à ces constructions (fours, greniers forts…) sont concernés par le classement) .

Site sonore ou point d'ouïe

Certains secteurs de la commune sont soumis à des risques naturels : se reporter à la pièce n°9 du dossier de PLU : *"Plan des secteurs soumis à des risques naturels"*.

En application de la délibération prise le 20.04.2015, le Droit de Préemption Urbain (DPU) s'applique sur l'ensemble des zones U et AU du PLU.

PLAN LOCAL D'URBANISME
de
LES MOUSSIERES

5b. – Plan de zonage VILLAGE
au 1/1 500e

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-CLAUDE
REÇU LE :
19 DEC. 2016
Contrôle de Légalité

Révision prescrite le 20.11.2009

Dossier arrêté le 10.07.2015

Mis à l'enquête publique du 16.08.2016 au 15.09.2016

PLU approuvé le 12.12.2016

Vu pour rester annexé à la DCM du 12.12.2016

Mairie des MOUSSIERES (Jura)
Le Maire
ROCHET Christian

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
JURA
32 rue Rouget de Lisle - BP 20460 - 39007 LONS LE SAUNIER CEDEX
☎ : 03 84 86 19 10 / 📠 : 03 84 86 19 19
Email : contact@jura.soliha.fr **site internet :** www.jura.soliha.fr

SCIENCES ENVIRONNEMENT
Bureau d'études d'ingénierie, conseils et services
AGENCE DE BESANCON – Siège social - 6, boulevard Diderot - 25000 BESANCON
☎ : 03.81.53.02.60
Email : besancon@sciences-environnement.fr
site internet : www.sciences-environnement.fr